



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN COCTEAU 2025-2026

L'association Sportive (AS) du collège a pour objectif d'organiser, de promouvoir la pratique des activités sportives, composantes de l'EPS, ainsi que l'apprentissage de la vie associative par les élèves. Elle représente le collège lors des compétitions du mercredi après-midi sachant que le transport et l'encadrement sont pris en charge par l'AS. Notre association fait partie de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). La présidence est assurée par le chef d'établissement et l'encadrement par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive diplômés de l'Éducation Nationale.

ACTIVITÉS	Jour	Horaire	Lieu	Modalités	Tarifs
Natation	Mercredi	13h/14h perfectionnement 14h/15h compétition	Piscine	De septembre à Juin Encadrement et transport gérés par les professeurs du collège	40 €
Volley Ball		13h-14h benjamins (6ème 5ème) 14h-15h minimes (4ème 3ème)	CSC		40 €
Basket Ball		15h-16h benjamins (6ème 5ème) 16h-17h minimes (4ème 3ème)	CSC		40 €

PIECES A FOURNIR POUR L'ADHÉSION : Autorisation parentale (ci-dessous) / Coupon Pass+ ou Chèque de 40 euros à l'ordre de AS collège Jean Cocteau, PAS DE LIQUIDE.

* Des tarifs dégressifs sont accordés aux fratries et aux élèves qui souhaitent pratiquer 2 activités payantes. Exemples : 2 enfants inscrits = 50€, 3 enfants inscrits = 55

NOUVEAU: T-shirt de l'AS (coton ou respirant): 5€, Gourde: 5€, Sac pochon: 5€, Pack de 3 articles au choix: 12€

* Inscription gratuite pour les boursiers.

INSCRIPTION LE MERCREDI 17 septembre 2025 de 13h00 à 14h00 au Gymnase du CSC

BULLETIN D'ADHESION : ASSOCIATION SPORTIVE DE COCTEAU ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

NOM : PRÉNOM : NE(E) LE : CLASSE :

1^{ère} inscription : Inscrit en 2024-2025 Inscrit en 2023-2024

Téléphone DES PARENTS joignables pendant l'AS : 01 et/ou 06

& mail des parents :

ACTIVITÉ(S) CHOISI(ES) : Basket-ball Natation(loisir) Natation(compétition) Volley

ball

L'inscription à l'AS vaut acceptation et respect du règlement intérieur de l'association consultable sur le site du collège (rubrique Association sportive) et au dos de cette fiche.

Bulletin à remettre accompagné d'un Pass+ ou chèque (noter nom - prénom- date de naissance et classe de l'élève au dos du chèque) à l'ordre de l'Association Sportive Cocteau.

Ce bulletin vaut accord pour être photographié et/ou filmé dans le cadre des activités sportives de l'AS avec une exploitation en interne pour l'association et le collège.

Rappel : en cas d'hospitalisation d'urgence, de soins médicaux d'urgences vous devez être joignable, vous devez régler les sommes nécessaires à ces soins et le règlement intérieur du collège s'applique.

Je soussigné autorise mon enfant nommé ci-dessus à participer aux activités de l'AS Cocteau ainsi qu'aux compétitions UNSS.

J'autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les informations ci-dessus.

ASSOCIATION SPORTIVE du Collège « Jean Cocteau » 2025-2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Les créneaux horaires

L'Association Sportive du collège propose aux élèves des activités sportives volontaires tout au long de l'année scolaire. Les séances d'entraînement ont lieu le mercredi après-midi:

- ▶ **NATATION** : Mercredi 13h00/14h00 : groupe perfectionnement - 14h00/15h15 : groupe compétition
- ▶ **BASKET** : Mercredi 15h00/17h00
- ▶ **VOLLEYBALL**: Mercredi 13h00/15h00

Les créneaux horaires d'entraînement permettent ainsi aux licenciés UNSS de pratiquer une activité collective (basket-ball) une activité « sport de raquette » (Tennis de table - badminton), une activité gymnique collective (aérobic) et une activité aquatique (natation)

L'inscription à l'AS permet d'accéder à plusieurs activités pour une cotisation unique.

Les compétitions et les formations de Jeunes Officiels UNSS ont lieu le mercredi, en période scolaire (hors vacances scolaires).

Pour les compétitions programmées certains mercredis, un planning sera remis à chaque participant avec les dates, horaires et lieux, dès que nous en aurons connaissance (prévoir des créneaux horaires de 13h00 à 16h-17h00).

Un affichage est mis à jour collège (Préau des 4èmes/3èmes) : les élèves doivent prendre l'habitude de le consulter très régulièrement car les horaires des bus pour nos déplacements nous sont parfois communiqués tardivement ou modifiés. De même, il faut qu'ils prennent l'habitude de consulter leur messagerie OZE ainsi que l'espace collaboratif AS COCTEAU présent sur cette plateforme.

II. **Formalités** : Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent présenter le Bulletin d'adhésion où **l'autorisation parentale** est complétée et signée et régler le montant de la **cotisation**.

Les élèves inscrits s'engagent à suivre régulièrement toutes les séances prévues et à fournir un mot signé des parents en cas d'absence. La liste des élèves absents sera communiquée à la vie scolaire.

Les élèves, membres actifs de l'Association Sportive, versent une cotisation dans laquelle sont inclus le prix de la licence UNSS, l'assurance MAIF, ainsi que les frais de déplacements en compétition.

Montant de la cotisation : 40 € pour l'année scolaire (Chèque à établir à l'ordre de « Association Sportive du Collège Jean Cocteau », possibilité cette année d'utiliser le pass+)

III. **Créneaux du mercredi qui débutent à 13h00**

- **Les élèves inscrits à l'AS** ne pouvant rentrer chez eux le mercredi pour déjeuner doivent se procurer **un pique-nique et pourront le manger entre 12h30 et 12h55 en salle de permanence ou dans la cour de récréation**, sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

Ils s'engagent alors à respecter les lieux et donc ramasser tout emballage, toute nourriture ou boisson, afin de laisser la cour et le hall propres.

A 13h00, les professeurs d'EPS les prendront en charge et les accompagneront sur les installations sportives.

Les élèves se rendant à vélo au collège, devront alors récupérer celui-ci au garage à vélo du collège, traverser la cour (vélo à la main) et l'attacher devant le gymnase ou la piscine

Attention : L'établissement ferme ses portes à 13h00 et après cet horaire, les vélos ne pourront pas être récupérés au collège.

- **Les élèves inscrits à l'AS déjeunant à l'extérieur ou arrivant à partir de 13h00** doivent se rendre **directement** sur les installations sportives par leurs propres moyens.

IV. **L'accès au gymnase** :

Attention : L'accès au gymnase n'est autorisé qu'en la présence des professeurs d'EPS.

L'utilisation des trottinettes et rollers est interdite dans les couloirs et dans le gymnase.

V. **La tenue** : Les licenciés doivent venir avec une tenue sportive adaptée à leur pratique. Tout comme pour les cours d'EPS, les chaussures doivent être adaptées à la pratique sportive, être propres et sèches dans un sac.

VI. **Le comportement** : toute inscription à l'AS correspond à une **démarche volontaire** de pratiquer une activité sportive au sein d'un club, dans un **bon état d'esprit et ce, régulièrement**. A ce titre, **tout écart de conduite pourra être sanctionné, allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de l'AS** (sans remboursement de cotisation).

A la fin de leur entraînement, les élèves quitteront le gymnase et l'enceinte de celui-ci, et rentreront à leur domicile par leurs propres moyens.

L'inscription à l'AS vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur.